

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

**Séance du jeudi 8 juin 2023**

Authume - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE  
Secrétaire de séance : Madame Catherine DEMORTIER-BLANC

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 68  
Nombre de procurations : 11  
Nombre de votants : 79  
Date de la convocation : 1er juin 2023  
Date de publication : 15 juin 2023

### **Conseillers présents**

FICHERE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	PRAT Hervé
MICHAUD Dominique	BERNARDIN Daniel	REBILLARD Jean-Michel
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	CHEVAUX Bruno	ROCHE Paul
DAUBIGNEY Jean-Michel	ROBERT Jean-Claude	BREMOND Gabriel
JEANNET Nathalie	LACROIX Olivier	RIOTTE Christine
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	CHAPIN Jean-Paul
GUERRIN Bernard	VERNE Pierre	JEANNEROD Georges
FERNOUX-COUTENET Gérard	BONIN Jean-Luc	DIEBOLT Alain
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAUCHEFOIN Gérard	PANNAUX Joël
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	PAUVRET Emeric	GUIBELIN Hervé
MONNERET Christophe	ANTOINE Patricia	MILLIER Cyril
ROY Jean-Yves	DELAINE Isabelle	DAVID Françoise
CALINON Séverine	DEMORTIER-BLANC Catherine	LABOUROT Céline
CROISERAT Jean-Luc	DOUZENEL Alexandre	GRUET Olivier
GAGNOUX Jean-Baptiste	DRAY Frédérique	MATHEZ Christian
GUIBELIN Marie-Rose	GOMET Nicolas	SANCEY Pascal
HOFFMANN Maurice	GRUET Justine	PERNOUX Annie
LEPETZ Joëlle	HERRMANN Nadine	CALLEGHER Aline
MANGIN Isabelle	JABOVISTE Philippe	LEGRAND Jean-Luc
RYAT Thomas	MARCHAND Sylvette	LAGNIEN Jacques
STOLZ Julien	MIRAT Maryline	
THEVENIN Hélène	NONNOTTE-BOUTON Catherine	

### **Conseillers suppléés**

SOLDAVINI Grégory suppléé par VUITTON Patrick	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
MATHIOT Agnès suppléée par LAVRY Rémi	JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

PECHINOT Jacques donne procuration à JABOVISTE Philippe  
BERTHAUD Mathieu donne procuration à DOUZENEL Alexandre  
CHAMPANHET Stéphane donne procuration à NONNOTTE-BOUTON Catherine  
CUINET Jean-Pierre donne procuration à ANTOINE Patricia  
GERMOND Daniel donne procuration à LEFEVRE Jean-Philippe  
GIROD Isabelle donne procuration à REBILLARD Jean-Michel  
HAMDAOUI Ako donne procuration à HERRMANN Nadine  
JARROT-MERMET Laëtitia donne procuration à GOMET Nicolas  
MBITEL Mohamed donne procuration à MANGIN Isabelle  
JEANNEAUX Cyriel donne procuration à CALLEGHER Aline  
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

### **Conseillers absents non suppléés et non représentés**

CHAUTARD Christophe	SAGET Emmanuel
HENRY Micheline	GINET Gérard
VIVERGE Patrick	

---

**Objet : Désignation de l'actionnaire privé et convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service de transports publics de personnes et des prestations de mobilités durables associées du Grand Dole**

Rapporteur : Monsieur Jean-Pascal FICHERE

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est, en vertu de l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (A.O.M.) sur son périmètre de compétence, et dispose à ce titre de toutes les prérogatives qui lui sont attribuées par le Code des Transports.

La Communauté d'Agglomération a décidé par délibération n° GD33/22 du 17 mars 2022 de constituer une Société d'Economie Mixte à Opération Unique (SEMOp), à laquelle est confiée une concession de service public, pour assurer la gestion et l'exploitation du service de transports publics de personnes et des prestations de mobilités durables associées à compter du 1er septembre 2023.

La SEMOp, partenariat public-privé institutionnalisé, consiste à créer, avec un actionnaire privé, une société anonyme en vue de la conclusion et de l'exécution d'un contrat, par lequel elle se voit confier la réalisation d'une opération déterminée, la gestion d'un service public ou une opération d'intérêt général. Elle présente l'avantage de pouvoir allier la technicité du privé à la maîtrise du public.

Une procédure unique de mise en concurrence, respectant la procédure de passation de la délégation de service public, a été lancée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en juin 2022, afin de sélectionner le ou les opérateurs économiques qui seront associés de la SEMOp, aux côtés de l'Agglomération.

Un avis de concession a été publié le 11 juin 2022 au Bulletin officiel d'annonce des marchés publics (BOAMP) et le 14 juin 2022 au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

La date limite de remise des candidatures et des offres a été fixée au 18 juillet 2022.

Deux candidats ont déposé un dossier de candidature dans les délais :

- La Société KEOLIS,
- La Société TRANSDEV.

La Commission de Délégation de Service Public (CDSP), réunie le 29 juillet 2022, a procédé à l'analyse des candidatures. Suite à cette analyse, elle a admis les deux candidats.

De ce fait, le dossier de consultation des entreprises a ensuite été adressé aux deux candidats.

La date limite de remise des offres était fixée au 2 décembre 2022.

Les deux candidats ont remis un dossier d'offre dans les délais.

La CDSP, lors de sa séance du 23 janvier 2023 et au vu des offres remises, a proposé à l'Exécutif d'inviter les candidats en phase de négociation.

Au vu de cet avis, l'Exécutif a engagé une phase de négociation avec les deux candidats.

Dans le cadre de ces négociations, les deux candidats ont été invités en réunions de négociation les 3 février 2023, 7 mars 2023 et 4 avril 2023. La remise des offres finales a été fixée au 26 avril 2023.

Au vu des séances de négociations menées et sur la base de l'analyse des offres finales proposées par les deux candidats, Monsieur le Président, propose au Conseil Communautaire de retenir comme actionnaire de la future SEMOp la Société KEOLIS et d'approuver le contrat de délégation de service afférent.

Le rapport de l'exécutif, ci-annexé, présente les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat et de la SEMOp.

La SEMOp chargée de la gestion et de l'exploitation du service de transports publics de personnes et des prestations de mobilités durables associées sur le territoire du Grand Dole, dénommée Grand Dole Mobilités, aura pour objet social la gestion du contrat de délégation de service public concerné. Son siège social sera fixé rue des Chauchoux à Foucherans (39100). La SEMOp aura une durée de 7 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Cette durée est égale à celle du contrat de délégation de service public. Son capital social est fixé à 70 000 €. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole sera actionnaire à hauteur de 49 % au sein de cette société.

